PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N°492-2022

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 492-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 365-2010 AFIN DE MODIFIER LES PRIX DES DIFFÉRENTS PERMIS ET

CERTIFICATS

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2022-05-152 à sa séance du 10 mai 2022, du projet de règlement numéro 492-2022_intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N°492-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 365-2010 AFIN DE MODIFIER LES PRIX DES DIFFÉRENTS PERMIS ET CERTIFICATS, tiendra une assemblée publique de consultation le 14 juin 2022 à compter de 19h00, dans la salle située au 35, Route de l'église, Notre-Dame-des-Bois , en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

Modifier les prix des différents permis et certificats.

QU'AU cours de cette assemblée publique, la Maire (ou un autre membre du conseil désigné par la Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-BOIS

CE 2IÈME JOUR DE JUIN 2022

Kim Leclerc

Directrice-générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Kim Leclerc, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 2 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2ième jour de juin 2022.

Kim Leclerc

Directrice-générale / Greffière-trésorière